

**DISCOURS DE LA SECTION DE LA CHAMBRE DES
REPRESENTANTS DU ROYAUME DU MAROC A LA
26^{ème} ASSEMBLÉE RÉGIONALE AFRIQUE**

Praia (Cap-Vert)

17 – 18 mai 2018

Mesdames et Messieurs,

.....

Permettez-moi, tout d'abord, de saisir cette occasion pour adresser, mes remerciements et ma reconnaissance au Cap Vert , Son président, son gouvernement et son peuple, et en particulier à son excellence M. JORGE PEDRO MAURICIO DOS SANTOS, Président de l'Assemblée Nationale du Cap Vert et à travers lui nos collègues au sein de l'Assemblée nationale cap verdienne, pour l'attention et les soins dont nous avons bénéficié et l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui nous ont été réservés, et qui confirment, l'esprit d'amitié et d'ouverture qui caractérise le cap Vert.

Mesdames et Messieurs,

Le thème choisi pour cette assemblée, à savoir « Crise migratoire et respect des Droits de l'Homme » s'inscrit dans le droit-fil des objectifs de notre assemblée qui visent en particulier à concrétiser les valeurs de la solidarité, la consolidation d'un espace original et influent, reposant sur la diversité, le respect de l'autre et attaché au respect des droits de l'Homme.

Mesdames et Messieurs,

De pays d'émigration et de transit, le Maroc s'est transformé au cours des quinze dernières années en un pays d'accueil pour un nombre croissant de migrants subsahariens issus de toutes origines. De ce fait, et depuis 2013, et sous la clairvoyance de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc s'est doté d'une nouvelle politique de migration et d'Asile qui prévoit l'intégration socio-économique des migrants se trouvant sur son territoire.

De ce fait, la politique migratoire marocaine a été conçue justement pour venir en aide à ces migrants, elle s'est ainsi traduites par deux campagnes de régularisation de la situation administrative des étrangers en situation irrégulière, une initiative sans précédent dans la région et durant laquelle plus de 85 pc des demandes de régularisation avaient été acceptées, ce qui a abouti à la régularisation de 27.000 migrants et la scolarisation de 7.300 enfants.

la stratégie marocaine de l'immigration et de l'asile permet également aux migrants de bénéficier d'un accès plein et entier aux services publics et à l'emploi, relevant qu'à titre d'exemple 25.000 cartes RAMED ont été distribuées aux bénéficiaires.

La politique marocaine d'immigration n'est que l'application des principes contenus dans la constitution du Royaume, notamment son article 30 qui octroie aux migrants les mêmes droits que les Marocains, y compris le droit de voter dans les élections locales.

Mesdames et Messieurs,

De par sa localisation géographique, le Maroc a toujours connu des réseaux engagés dans le trafic des êtres humains dans le cadre des migrations irrégulières. Si le Maroc est, par défaut, un pays d'origine de l'émigration, il est en particulier, un pays de transit et de destination, pour les femmes, hommes et enfants victimes du trafic en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord et en Asie, qui souhaitent migrer en Europe.

A cet égard, le Gouvernement marocain déploie d'importants efforts pour lutter contre le trafic et la traite des personnes et a déjà enregistré des progrès importants à ce sujet. Ainsi, il a procédé à la création de mécanismes d'identification et de répression des réseaux et à la mise en place d'une procédure pour transférer les victimes aux centres d'accueil et d'assistance créés par les acteurs sociaux.

Le Maroc a su, à travers des réformes audacieuses et des mesures d'envergure, apporter des solutions intelligentes, adaptées, respectueuses des Droits de l'Homme et des migrants ainsi que des Conventions internationales.

Le Maroc est signataire de plusieurs Conventions phares dans ce domaine, notamment la Convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Convention Internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui ainsi que la Convention pour la protection des Droits de l'Enfant.

De même, sa législation interne couvre plusieurs délits et crimes relevant du trafic des êtres humains, notamment le code pénal général ainsi que la loi 02-03 sur la migration, promulguée en 2003.

La stratégie du Maroc en la matière vise à harmoniser l'ensemble de l'arsenal juridique pour davantage d'efficacité et de cohérence à travers l'activation des processus de ratification, notamment le protocole additionnel portant sur le trafic illicite des migrants par terre, air et mer et celui visant à prévenir, réprimer et à punir la traite des personnes ainsi qu'à travers l'élargissement du champ législatif et réglementaire.

Le Maroc adhère entièrement aux principes de l'Initiative Mondiale des Nations Unies contre la Traite des Êtres Humains (UNGIFT), qui a été conçue pour promouvoir une lutte globale contre le trafic des êtres humains sur la base des accords internationaux, conclus sous l'égide des Nations Unies.

Notre pays a aujourd'hui l'ambition de perfectionner et d'optimiser sa démarche, d'élargir le champ des réformes, de codifier les aspects non couverts par la loi et de cerner toutes les déclinaisons du trafic des êtres humains dans sa conception la plus large.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'attirer votre attention qu'une conférence parlementaire internationale, sous l'égide de l'Union Interparlementaire, aura lieu en novembre 2018 à la veille de la Conférence Internationale sur la Migration, durant laquelle sera adopté le Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières.

Compte tenu de l'importance de ce processus intergouvernemental, nous nous devons, en tant que représentants des peuples, de contribuer à sa réussite en y intégrant la dimension parlementaire et en accompagnant sa mise en oeuvre et son aboutissement au niveau législatif